



CALCUL DE LA RETRAITE POUR SALARIEE DEVENANT ASSISTANTE MATERNELLE

Par **Salmon**, le **22/11/2013** à **12:57**

Bonjour,

J'ai 55 ans. J'ai travaillé en tant que salariée dans des entreprises privées pendant 35 ans environ. J'envisage d'arrêter mon activité pour travailler comme Assistante maternelle à mon domicile.

Je souhaiterai savoir :

1) si le calcul de ma retraite tiendra compte de mes années en qualité de salariée dans le privé.

2) ou si le calcul de ma retraite sera basé sur ma dernière activité, à savoir assistante maternelle, sans tenir compte de mes années de salariée en entreprise.

3) quel calcul sera effectué au vu de ces deux activités et dans quelle proportion ?

Je vous remercie.

Ed. salmon

Par **P.M.**, le **22/11/2013** à **16:29**

Bonjour,

En étant assistante maternelle normalement vous continuez à être salariée et donc cette période sera également prise en compte de la même manière en fonction des salaires cotisés pour le régime général et des points acquis pour le régime complémentaire...